

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

1 MAI 2024

À 20h

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana tenue à la salle communautaire.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller, Miguel Roy, siège #1.
Monsieur le conseiller, Éric Arseneault, siège #3
Madame la conseillère, Lucie Crépeault, siège #4
Monsieur le conseiller, Guillaume Bergeron, siège #5
Monsieur le conseiller, Sébastien Morand, siège #6

ABSENT :

Monsieur le conseiller, Simon Roy, siège #2

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, M. Martin Roch

Est également présente, Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION

- 1.1 Ouverture de la séance et présences
 - 1.1.1 Présentation des États financiers 2023
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour 1 mai 2024
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2024
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2024
- 1.5 Entente relative à la gestion animale – Autorisation signature
- 1.6 Entente Intermunicipale – MRC Abitibi – gestion animale
- 1.7 Adjudication du contrat de service pour services professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi
- 1.8 Compte rendu de la serre Écolo
- 1.9 Support municipalité de La Force pour la négociation territoriale de communauté de Winneway
- 1.10 Encombrant mai 2024
- 1.11 Formation sécurité civile
- 1.12 Rencontre SESAT
- 1.13 Autorisation pour la tenue du 19^e Cyclo-don de la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord du Québec (24 août)
- 1.14 Contrat de poubelles Landrienne
- 1.15 Collation des grades – élèves de 6^e année.

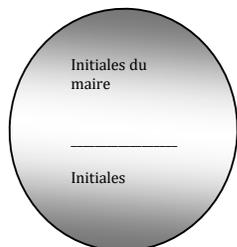
2 CORRESPONDANCES

- 2.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
- 2.2 Déclarations FQM - Forêt

3 FINANCES

- 3.1 Adoption des comptes à payer
- 3.2 Adhésion Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue
- 3.3 Dépôt des états comparatifs

4 PROJET DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT



5 URBANISME & LÉGISLATIF

5.1 Avis de motion – Règlement 272 – Relatif feux extérieurs et brûlages avec émission de permis

6 FORÊT

7 VARIA

8 PÉRIODE DE QUESTIONS

9 LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1 Ouverture de la séance et présences

2024-05-78

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit ouverte à 20 h 02.

Adoptée

1.1.1 Présentation des états financiers 2023

M. Daniel Tétreault, du cabinet de Daniel Tétreault CPA inc. dépose le rapport financier de 2023 et donne les explications suivantes :

L'actif financier est de 1 601 865\$.

Le passif financier est 1 312 545\$ pour une dette nette de (600 300\$).

Les revenus totalisent 1 531 903\$, les charges totalisent 1 410 862\$ et les affectations totalisent 125 211\$ pour un déficit de 4 170\$

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} mai 2024

2024-05-79

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2024 en restant l'item varia ouvert.

Adoptée

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2024

2024-05-80

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2024 tel que rédigé.

Adoptée

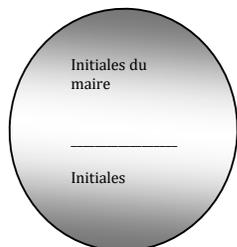
1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2024

2024-05-81

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2024 tel que rédigé.

Adoptée



1.5 Entente relative à la gestion animale – Autorisation signature

Le point est remis au point 1.6.

1.6 Entente Intermunicipale – MRC Abitibi – gestion animale

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres initiale était d'avoir des services de base et des services à la carte concernant la gestion animale;

CONSIDÉRANT QUE des questions ont été posées concernant la tarification des services, la structure financière de l'organisation responsable et la disponibilité du personnel pour la prestation de ces services et que les réponses reçues n'ont pas été jugées satisfaisantes pour le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le délai pour l'analyse et la réflexion a été trop court pour le conseil de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana;

CONSIDÉRANT QUE le délai ne permettait pas d'apporter des suggestions ou des correctifs concernant la gestion animale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE ne pas adhérer à l'entente intermunicipale de la MRC d'Abitibi pour la gestion animale;

Adoptée

1.7 Adjudication du contrat de service pour services professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana par la résolution 2023-06-107, a mandaté la Ville d'Amos d'aller en appel d'offres pour les services professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la Ville d'Amos recommande d'accepter la soumission de la firme Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats Inc. pour un prix ferme de trois (3) ans au montant de 133 320 \$ excluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Sébastien Morand
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la soumission de la firme Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats Inc. pour le contrat pour services professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi, pour un prix ferme de trois (3) ans au montant de 133 320 \$ excluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission présentée par ladite firme;

QUE la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana accepte de payer sa part des coûts selon l'entente relative à la gestion des constats d'infraction ;

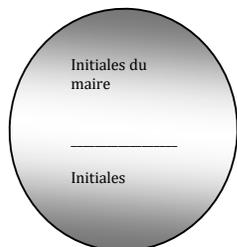
DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

Adoptée

1.8 Compte rendu de la serre Écolo

2024-05-82

2024-05-83



Dépôt du compte rendu de la serre Écolo

1.9 Support Municipalité de La Force pour la négociation territoriale de communauté de Winneway

Considérant la nature complexe du problème de la Municipalité de La Force, une lettre sera envoyée afin de prendre des informations supplémentaires.

1.10 Encombrant mai 2024

Mme Nathalie Boire, directrice et greffière-trésorière informe les membres du conseil que la collecte des encombrants aura lieu les 25 et 26 mai prochain. Durant cette collecte, il sera possible d'apporter ou de récupérer des articles encore utilisables. Cette initiative vise à encourager le réemploi et la réduction des déchets.

1.11 Formation sécurité civile

Information concernant la prochaine formation en sécurité civile.

1.12 Rencontre SESAT

Une rencontre est prévue entre le conseil municipal et la Société d'eau souterraine d'Abitibi-Témiscamingue (SESAT) dans la semaine du 17 juin 2024

1.13 Autorisation pour la tenue du 19^e Cyclo-don de la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord du Québec (24 août)

2024-05-84

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le départ du parcours « Baladeur 12 km » à 14 h 15 de l'église de St-Mathieu-d'Harricana tenue par le 19^e Cyclo-don de la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue/ Nord-du Québec dans notre Municipalité le 24 août 2024.

Adoptée

1.14 Contrat de poubelles Landrienne

2024-05-85

CONSIDÉRANT QUE Éco Entreprise Québec (EEQ) prendra en charge le ramassage et le traitement du recyclage à partir de janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'avec ce changement, le contrat des cueillettes des matières résiduelles et compostage doit être négocié;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu entre la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana et la Municipalité de Landrienne concernant la cueillette des matières résiduelles et du compostage ;

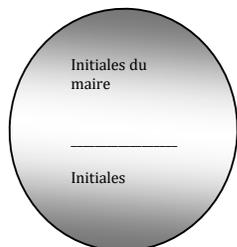
CONSIDÉRANT QUE l'offre soumise par la Municipalité de Landrienne est plus avantageuse pour les citoyens de St-Mathieu-d'Harricana que l'offre présentement en cours ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER Mme Nathalie Boire, directrice et greffière-trésorière à négocier avec la Municipalité de Landrienne pour conclure une entente relative pour le ramassage des matières résiduelles et du compostage.

Adoptée



2024-05-86

1.15 Collation des grades – élèves de 6^e année

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Miguel Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE faire l'achat d'un sac à dos selon le budget alloué pour les finissants de 6^e année de St-Mathieu-d'Harricana en guise de reconnaissance pour la collation des grades.

Adoptée

2. CORRESPONDANCES

2024-05-87

2.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Miguel Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le bordereau de correspondance informative tel que présenté.

Adoptée

2.2 Déclaration FQM - Forêt

Dépôt de la correspondance de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) concernant le Forum des communautés forestières.

3. FINANCES

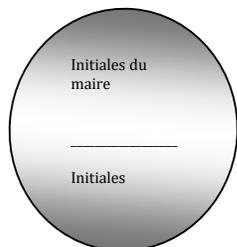
2024-05-88

3.1 Approbation des comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER et **DE PAYER** la liste des chèques suivante, pour un total de 312 088,53 \$

No. chèque	Fournisseur	Montant
C0009402	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	6 000,00 \$
C0009403	POSTES CANADA	135,93 \$
C0009404	9428-7521 QUEBEC INC	173,16 \$
C0009405	ALLIANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE QC	528,34 \$
C0009406	ATRAT	327,68 \$
C0009407	BETON FORTIN INC.	37 812,30 \$
C0009408	BMR BERGERON & FILLES INC.	325,78 \$
C0009409	Programme hygiène féminine	27,00 \$
C0009410	ENERGIES SONIC INC (173)	7 568,37 \$
C0009411	ENVIROBI	310,43 \$
C0009412	GESTION DANNY LEMAY ENR.	543,26 \$
C0009413	LEBLEU COMMUNICATION HUMAINE INC	2 242,01 \$
C0009414	LOCATION LAUZON AMOS	83,77 \$
C0009415	LOISIR SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	111,96 \$
C0009416	MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)	487,40 \$



C0009417	MICROAGE ABITIBI-TEMISCAMINGUE	225,86 \$
C0009418	MILL VITRES D'AUTOS	617,13 \$
C0009419	MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC	147,17 \$
C0009420	MRC ABITIBI	44 128,00 \$
C0009421	Frais de déplacement et cellulaire	230,08 \$
C0009422	PLOMBERIE GERMAIN ROY	760,02 \$
C0009423	PNEUS G.B.M. INC	43,12 \$
C0009424	RS LACROIX	538,95 \$
C0009425	SANIMOS INC.	8 111,49 \$
C0009426	SIMON SIMARD	17,50 \$
C0009427	SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE INC.	663,99 \$
C0009428	TERAPRO CONSTRUCTION	Annulé
C0009429	TRACTION AMOS (117)	812,06 \$
C0009430	UNI-SELECT INC	621,60 \$
C0009431	VILLE D'AMOS	1 812,44 \$
C0009432	WOLSELEY CANADA INC	5 822,34 \$
C0009433	TERAPRO CONSTRUCTION	146 425,26 \$
	Sous-total	267 654,40 \$
	Comptes payés par Accès-D	
L2400029	FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-MATHIEU	1 000,00 \$
L2400030	ENERGIR	165,15 \$
L2400031	HYDRO-QUÉBEC	151,57 \$
L2400032	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	8 075,48 \$
L2400033	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	3 146,43 \$
L2400034	SUNCOR ENERGY INC.	745,53 \$
L2400035	VISA DESJARDINS	2 398,57 \$
L2400036	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	2 011,37 \$
L2400037	FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-MATHIEU	181,73 \$
L2400038	VISA DESJARDINS	2 041,93 \$
	Sous-total	19 917,76 \$
	Salaire du mois d'avril	
	Employés	20 144,58 \$
	Conseil	4 371,79 \$
	Sous-total	24 516,37 \$
	Total des comptes à payer avril 2024	312 088,53 \$

Je, soussignée Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées dans la résolution n° 2024-05-88.

Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière

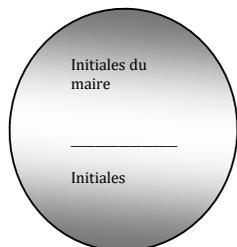
Adoptée

3.2 Adhésion Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE renouveler l'adhésion à Loisirs et Sport Abitibi-Témiscamingue pour un montant de 90\$ plus les taxes applicables.

Adoptée



3.3 Dépôt des états comparatifs avril 2024

Dépôt des états comparatifs en date du 30 avril 2024.

4. PROJET DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

5. URBANISME & LÉGISLATIF

5.1 Avis de motion – Règlement 272 – Relatif feux extérieurs et brûlages avec émission de permis

Le conseiller, M. Sébastien Morand

DONNE l'avis de motion pour l'adoption du règlement no. 272 relatifs aux feux extérieurs et brûlages avec émission de permis.

DÉPOSE le projet de règlement de règlement no. 272 concernant l'augmentation du Fonds de roulement;

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle adoptée;

Conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance de laquelle il sera adopté.

5 FORÊT

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de question.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Eric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 21 h 26.

Martin Roch,
Maire

Nathalie Boire
Directrice et greffière-trésorière

Attestation : Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Martin Roch, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

2024-05-90

2024-05-91